



*Intervention de Jean-Luc Fichet, Sénateur du
Finistère*

Budget de l'enseignement scolaire pour 2009

Objet : Avenir de la scolarisation des enfants de 2 ans

JEAN-LUC FICHET

*SENATEUR
DU
FINISTÈRE*

MAIRE DE LANMEUR

Monsieur le Ministre,

Pour vous la maternelle ne doit plus accueillir les enfants de deux ans. Pourtant, la scolarisation précoce n'a jamais été le fruit d'une volonté politique mais bien un outil dont les familles se sont emparées – parfois parce qu'elles n'avaient pas le choix – , en particulier dans les communes rurales.

Souvent le ministère de l'Education nationale, qui y voit là un bon moyen de faire des économies, a essayé de la remettre en cause et a dû subir la fronde des enseignants, des parents et des élus au nom de l'égalité des chances.



Cette fois-ci, les attaques sont beaucoup plus sournoises. Elles s'appuient sur des analyses qui démontreraient l'inutilité pour les enfants de cette scolarisation précoce.

Or la réalité me semble toute autre. Ce n'est pas le bien-être de l'enfant qui est en jeu mais bien le souci pour l'Etat de faire des économies. On ne peut pas aborder la question de l'école avec un point de vue uniquement comptable.

Vous voulez faire ces économies sur le dos des collectivités locales. L'Education nationale veut « refiler la patate chaude » aux communes en leur disant, une nouvelle fois, après le SMA : Débrouillez-vous !

Il se trouve que la Bretagne, comme le Nord-Pas de Calais, se signalent en la matière par des taux exceptionnels : en 2007 le Finistère avait 66% d'enfants de deux ans en maternelle. Et c'est en Bretagne qu'il y a le meilleur taux de réussite scolaire. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'y voir un lien. La très forte demande des familles, contrairement à ce que certains



voudraient laisser croire, ne correspond pas à la recherche d'un accueil gratuit du jeune enfant, mais bien à une attente d'école. Les communes se sont tout particulièrement investies en construisant et adaptant des locaux, ainsi qu'en recrutant des personnels de service pour répondre aux attentes sociales des familles.

Comme vous vous appuyez sur des rapports, Monsieur le Ministre, celui de la Cour des comptes du 18 novembre dernier, fait le constat qu'il est « difficile de dégager des conclusions définitives » sur cette question et qui plaide pour « la mise en place d'outils d'évaluation » ! Elle souligne d'ailleurs que « le coût pour l'enfant est moindre s'il est accueilli en maternelle plutôt qu'en établissement d'accueil du jeune enfant ».

Dans le monde rural, accueillir les enfants dans les écoles à partir de 2 ans est devenu un devoir pour les communes.

Votre politique revient à diminuer les chances d'un enfant de faire une bonne scolarité, ce qui inquiète les familles et les collectivités territoriales qui devront



dépenser plus alors que leur budget fond comme neige au soleil.

Aussi, Monsieur le Ministre, ma question est double :

1/ Ne s'agit t'il pas de votre part d'une volonté de transférer une fois de plus sur le dos des collectivités territoriales une charge qui incombe à l'Etat?

2/ Ne vous parait il pas opportun de mettre en place une vraie concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par les jeunes enfants (Education Nationale, CNAF, collectivités territoriales, parents d'élèves) afin qu'ils déterminent ensemble, sous la coordination de l'Etat, les besoins pour l'avenir et les réponses à apporter ?
